Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-D18_152-DE

RPQ eau
pour la Reconquête et la Protection de la Qualité de l'eau

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

RPQS Exercice 2017

Eau Potable

***

Commune de LE PONTHOU

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-D18_152-DE

Table des matières

1 Caractérisation technique du service 3
1.1 Présentation du territoire desservi 3
1.2 Mode de gestion du service 3
1.3 Estimation de la population desservie 3
1.4 Nombre d'abonnés 4
1.5 Eaux brutes 4
1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau 4
1.6 Eaux traitées 4
1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017 4
1.6.2 Production 5
1.6.3 Achats d'eaux traitées 5
1.7 Volumes vendus au cours de l'exercice 5
1.7.1 Autres volumes 5
1.7.2 Volume consommé autorisé 5
1.8 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 5
2 Tarification de l'eau et recettes du service 6
2.1 Modalités de tarification 6
2.2 Facture d'eau type (D102.0) 7
2.3 Recettes 8
3 Indicateurs de performance 8
3.1 Qualité de l'eau – P101.1 et P102.1 8
3.2 Indicateurs de performance du réseau 9
3.2.1 Rendement du réseau de distribution – P104.3 9
3.2.2 Indice linéaire des volumes non comptés – P105.3 9
3.2.3 Indice linéaire de pertes en réseau – P106.3 9
3.2.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 9
3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – P103.2B 10
3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau 11
4 Financement des investissements 11
4.1 Branchements en plomb 11
4.2 État de la dette du service 11
4.3 Amortissements 12
4.4 Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 12
5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 12
5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité 12
5.2 Opérations de coopération décentralisée 13

Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-D18_152-DE

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré par Morlaix Communauté depuis le 1er janvier 2017.

- Nom de la collectivité : Commune de LE PONTHOU
- Compétences liées au service : achat d'eau traitée, stockage et distribution (production par le Syndicat de l'Horn).
- Territoire desservi : territoire de LE PONTHOU
- Existence d'une CCSPL: Oui
- Existence d'un règlement de service : Oui (annexé au contrat d'affermage)

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat : 01/01/2012
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2023
- Nombre d'avenants **: 0**

- Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	Campagne de mesures (débit, pression), conformité des branchements, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, recherche des fuites, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des espaces verts, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des vannes, du génie civil, matériels tournants hydrauliques
Renouvellement	Des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des vannes, matériels tournants hydrauliques
Prestations particulières	Mise à niveau des bouches à clé, hors modification de voirie

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert **170 habitants** au 31/12/2017.

Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-D18_152-DE

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **96 abonnés** au 31/12/2017.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
LE PONTHOU	97	93	3	96	
Total	**97**	**93**	**3**	**96**	**-1,03%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **20 abonnés/km** au 31/12/2017.

La consommation moyenne par abonné domestique est de **58,8 m³/abonné** au 31/12/2017.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **62,5 m³/abonné** au 31/12/2017.

1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Sans objet.

La commune de LE PONTHOU est alimentée en eau par Morlaix Communauté (ex SI Pen Ar Stang).

1.6 Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017

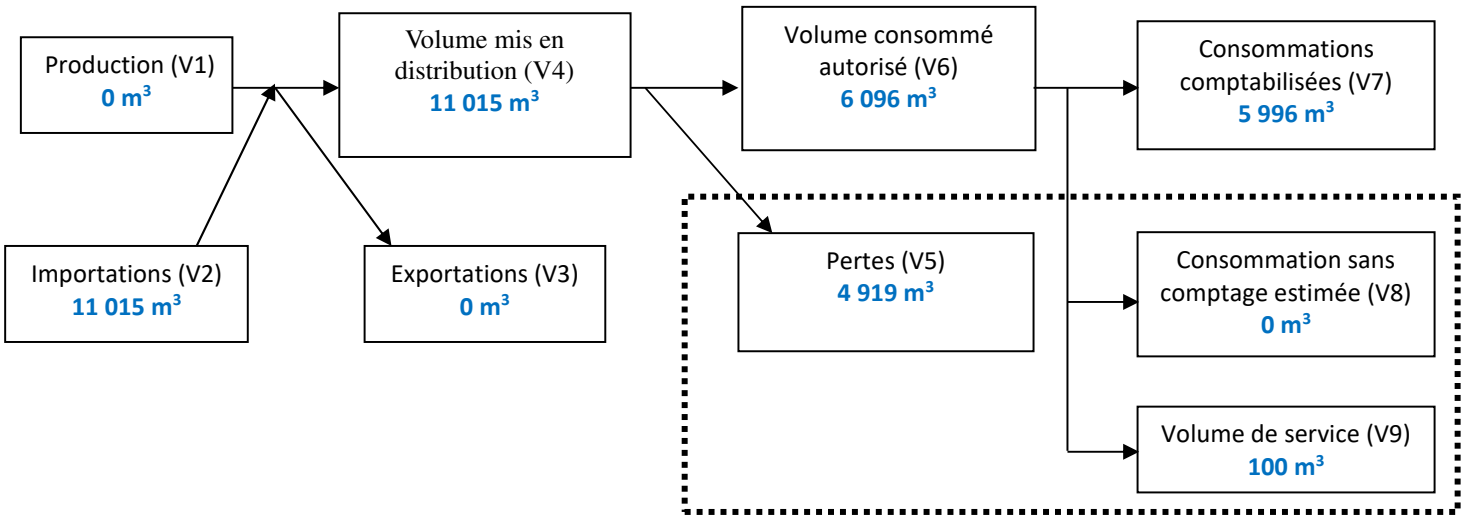

Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-D18_152-DE

1.6.2 Production

Sans objet.

1.6.3 Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m3	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m3	Variation en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Ex-SI Pen Ar Stang	1 261	2 431		80%
Botsorhel	11 150	8 584		80%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**12 411**	**11 015**	**+5,9 %**	

1.7 Volumes vendus au cours de l'exercice

	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m^3	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m^3	Variation en %
Abonnés domestiques	5 864	5 464	
Abonnés non domestiques	13	532	
Total vendu aux abonnés (V_7)	**5 877**	**5 996**	**+2,0%**

1.7.1 Autres volumes

	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	-	-	
Volume de service (V9)	100	**100**	**0%**

1.7.2 Volume consommé autorisé

	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**5 994**	**6 096**	**+1,7%**

1.8 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **4,693 kilomètres au 31/12/2017**.

Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-D18_152-DE

2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	40,00 €	**40,32 €**
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	De 0 à 30 m^3	1,00 €/m^3	**1,008 €/m^3**
	De 31 à 50 m^3	0,92 €/m^3	**0,927 €/m^3**
	De 51 à 130 m^3	0,82 €/m^3	**0,827 €/m^3**
	Au-delà de 130 m^3	0,75 €/m^3	**0,756 €/m^3**
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	30,92 **€**	**31,04 €**
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	De 0 à 30 m^3	0,691 €/m^3	**0,693 €/m^3**
	De 31 à 50 m^3	0,933 €/m^3	**0,936 €/m^3**
	De 51 à 130 m^3	0,829 €/m^3	**0,832 €/m^3**
	Au-delà de 130 m^3	0,760 €/m^3	**0,763 €/m^3**
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	**5,5 %**
Redevances			
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,30 €/m3	**0,30 €/m3**

Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-D18_152-DE

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type 120 m3	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,00	**40,32**	
Part proportionnelle 0 à 120 m3	105,80	**106,67**	
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	**145,80**	**146,99**	**+0,82%**
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	30,92	**31,04**	
Part proportionnelle 0 à 120 m3	100,54	**100,87**	
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	**131,46**	**131,91**	**+0,34%**
Taxes et redevances			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	**36,00**	
TVA 5,5%	17,23	**17,32**	
Total TTC Facture 120 m3	**330,49**	**332,22**	**+0,52%**
Prix TTC au m^3	**2,75 €/m3**	**2,77 €/m3**	

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage moyen de Morlaix Communauté (75 m^3/an) sont :

Facture type 75 m3	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Total TTC Facture 75 m3	**237,41**	**238,67**	**+0,53%**
Prix TTC au m^3	**3,17 €/m3**	**3,18 €/m3**	

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-D18_152-DE

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	8 830,00 €	9 210,00 €	
Recette de vente d'eau en gros	-	-	
Total recettes de vente d'eau	**8 830,00 €**	**9 210,00 €**	**+4,3%**
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes			
Total autres recettes			
Total des recettes	**8 830,00 €**	**9 210,00 €**	**+4,3%**

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	7 110,00€	7 800,00 €	
Recette de vente d'eau en gros			
Total recettes de vente d'eau	**7 110,00€**	**7 800,00 €**	**+9,7%**
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes	70,00 €	190,00 €	
Total autres recettes	70,00 €	190,00 €	
Total des recettes	**7 180,00€**	**7 990,00 €**	**+11,3%**

3 Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau – P101.1 et P102.1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Prélèvements réalisés exercice 2017	Prélèvements non-conformes exercice 2017	Taux de conformité 2017
Microbiologie (P101.1)	3	0	**100%**
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	4	0	**100%**

Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-D18_152-DE

3.2 Indicateurs de performance du réseau

3.2.1 Rendement du réseau de distribution – P104.3

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau en %	48,3%	**55,3%**
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	3,50	**3,56**
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	47,4%	**54,4%**

3.2.2 Indice linéaire des volumes non comptés – P105.3

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,91 m³/j/km**.

3.2.3 Indice linéaire de pertes en réseau – P106.3

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de **2,86 m³/j/km**.

3.2.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	NR	NR	NR	NR	**0**

Au cours des 5 dernières années, **0 km de linéaire** de réseau ont été renouvelés.
Le taux moyen de renouvellement à 5 ans est de **0%**.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-D18_152-DE

3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – P103.2B

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service **pour l'année 2017 est de 95/120.**

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	Oui	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	**95**

Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-D18_152-DE

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (ex SI Pen Ar Stang et Botsorhe)l.

4 Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb s'il en existe.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	107	**107**
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	**0**
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	**0**
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0%	**0%**

4.2 État de la dette du service

Le service public d'eau potable de la commune de LE PONTHOU est intégré au budget EAU DSP. L'état de la dette est donc global pour l'ensemble des communes gérées en DSP sur ce budget (Carantec, Henvic, Morlaix, St Martin des Champs, Garlan, Guimaëc, Lanmeur, Locquirec, Plouegat-Guerrand, Plouezoc'h, Plougasnou, St Jean du Doigt, Pleyber-Christ, Ste-Sève, Botsorhel,Guerlesquin, Le Ponthou et Lannéanou).

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette du budget EAU DSP est de :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		5 290 663,80 €	**4 748 648,69 €**
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital		**542 015,11 €**
	Intérêt		**181 049,47 €**

Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-D18_152-DE

4.3 Amortissements

De la même manière, les amortissements sont globalisés pour l'ensemble des communes relevant du budget EAU DSP. Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 0 € sur ce budget.

4.4 Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets réalisés	Montants en €HT

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €HT
Renouvellement de la conduite de liaison entre le bourg du Ponthou et Botshorel sur 500 ml	55 000 €

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

- Recouvrement

Désignation	2016	2017
Créances irrécouvrables (€)	NR	NR
Taux de créances irrécouvrables (%)	-	0,66%
Taux d'impayés sur factures hors travaux de l'année précédente (%)	-	1,36%

- Dégrèvement

Désignation	2016	2017
Nombre de demandes	1	0
Demandes acceptées	1	0
Volume dégrevé (m3)	17	0

- Fond de solidarité

Désignation	2016	2017
Nombre de demandes	1	0
Montant abandons de créances (€)	100,00	0

Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-D18_152-DE

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Les aides suivantes ont été versées à partir du budget global EAU DSP (ensemble des communes de Carantec, Henvic, Morlaix, St-Martin des Champs, Garlan, Guimaëc, Lanmeur, Locquirec, Plouegat-Guerrand, Plouezoc'h, Plougasnou, St Jean du Doigt, Pleyber-Christ, Ste-Sève, Botsorhel, Guerlesquin, Le Ponthou et Lannéanou) au titre de la loi Oudin.

Bénéficiaire	Montant en €
Comité de jumelage Réo	**8 149,01 €**
MJ pour l'enfance	**4 115,16 €**